



Questions & Réponses

Titre: Estimation des GES au niveau des projets – Fonds stratégique pour l’innovation (FSI)	
Numéro de Sollicitation: ISED-204337	Date: 9 septembre, 2022

NO	Questions	Réponses
1	Pour les exigences obligatoires et cotées, l’État peut-il confirmer s’il accepterait que l’expérience du soumissionnaire inclue l’expérience de la société mère, des filiales ou d’autres sociétés affiliées du soumissionnaire, de ses sous-traitants ou de ses ressources proposées ?	Oui, c’est permis, mais les personnes qui finiront par travailler sur les dossiers FSI (sous-traitants/consultants) doivent avoir l’expérience nécessaire pour répondre aux exigences obligatoires et cotées.
2	La pièce jointe 1 de la partie 4 stipule que « le soumissionnaire doit soumettre un CV détaillé de la ou des ressources proposées démontrant que chaque ressource proposée satisfait aux exigences minimales obligatoires (références, études et expérience de travail) conformément à la grille flexible figurant dans le tableau 1 ci-dessous. ». Cependant, il ne semble pas y avoir de tableau identifié comme « Tableau 1 » ou une grille flexible. La Couronne peut-elle confirmer quelles exigences doivent être satisfaites par les ressources proposées?	La grille flexible fait référence au tableau des critères techniques obligatoires qui se trouve à la p. 17. De plus, les ressources proposées devraient également fournir un soutien sur la façon dont le soumissionnaire répond aux critères techniques cotés.
3	Nous voyons le terme « validation » utilisé en référence à l’étendue des travaux. Notre société est accréditée par l’ANSI National Accreditation Board (ANAB) pour effectuer des validations et des vérifications selon la norme ISO 14064-3:2006 (Gaz à effet de serre — Partie 3 : Spécification avec conseils pour la validation et la vérification des assertions sur les gaz à effet de serre).	Nous demandons aux consultants de s’assurer que le promoteur a fourni une estimation des GES conforme aux normes ISO 14064-2 (comptabilité de projet) et qu’il respecte également les exigences du programme. Alors oui, il ne s’agit peut-être pas d’une validation formelle complète, mais nous utilisons le terme « valider » pour signifier que



	<p>Toutefois, compte tenu de la portée des travaux, il semble s'agir d'un examen technique et non d'une validation formelle. Veuillez préciser si l'étendue des travaux fait référence à une validation en vertu de la norme ISO ou à un examen technique basé sur les exigences du programme FSI.</p>	<p>l'estimation est conforme aux normes ISO et du programme.</p>
4	<p>De plus, nous aimerions demander une prolongation de deux semaines, si possible, pour nous permettre d'avoir suffisamment de temps pour recueillir les informations demandées et fournir à ISDE une équipe aussi complète que possible de ressources variées pour une éventuelle commande subséquente.</p>	<p>Oui, nous accorderons la prolongation de deux semaines.</p>